

Le fisc va enquêter sur GIAL

BRUXELLES L'ASBL est pointée du doigt pour une consultance à 1.000 euros par jour

- ▶ Le fisc se penche sur les pratiques de l'ASBL, épinglée pour un contrat de consultance passé sans marché public.
- ▶ La contestation monte dans les rangs de l'opposition, à la Ville de Bruxelles comme à la Région bruxelloise.
- ▶ A la commune, PS et MR font bloc.

La Ville de Bruxelles, en pleine opération « mains propres » depuis le scandale des jetons de présence du Samusocial, se serait volontiers passée cette nouvelle « affaire ». Depuis vendredi, GIAL (centre de Gestion informatique des administrations locales), une ASBL qui officie comme centre informatique pour la Ville, est au centre des débats politiques.

Lundi, le ministre des Finances Johan Van Overtveldt (N-VA) a même annoncé que le fisc allait mener une enquête sur l'ensemble de l'ASBL. Le point sur la situation.

1 Une consultance à 1.000 euros par jour. La semaine passée, un article du *Vif* a révélé l'existence d'un contrat d'indépendant entre GIAL et un ingénieur en informatique, Michel Leroy, avec un tarif d'environ 1.000 euros par jour (en brut). Une convention passée sans marché public préalable et qui a duré... 18 ans. L'information, épinglée dans un audit en octobre dernier, a surpris l'opposition, pourtant représentée dans le conseil d'administration de GIAL. « Dans le secteur de l'IT, un tel salaire pouvait avoir du sens, observe Didier Wauters, membre CDH du CA de GIAL (et future tête de liste centriste à Bruxelles-Ville). Ce qui est criti-

quable, c'est qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres et que ce contrat n'ait pas été limité dans le temps. Engager quelqu'un pour une consultance, oui, mais après 18 ans, c'est un vrai travail. »

Parole à la défense. L'ancienne présidente de GIAL, l'échevine Karine Lalieux (PS), assure avoir fait vérifier à deux reprises la légalité de ce contrat lorsqu'elle est arrivée à la tête de l'ASBL. « En 2008 et en 2012, j'ai sollicité des services juridiques externes sur ce contrat. Ce dernier n'a jamais été jugé problématique », assure l'échevine, par ailleurs députée fédérale. Comment expliquer alors qu'en 2017, le contrat ait été jugé inopportun par une nouvelle société ? Selon certaines sources, la différence d'approche s'explique par une évolution de la loi sur les marchés publics. Le point gagnerait à être éclairci. Le CDH se demande aussi pourquoi, malgré ces deux examens, le contrat n'a pas été limité dans le temps pour correspondre à la logique de la consultance et à la philosophie des marchés publics. Du côté d'Ecolo, la cheffe de groupe Zoubida Jellab demande à avoir accès aux documents, ce qu'elle n'a pas encore obtenu : « Je regrette un vrai manque de transparence au niveau de cette ASBL. »

En tout cas, l'actuel président de GIAL, Mohamed Ouriaghli

(PS), assure qu'il a tout de suite réagi à l'audit commandé par ses soins, en rompant le contrat avec M. Leroy. Cette version ne correspond pas avec celle de l'ancien directeur général de l'ASBL, Yves Vander Auwera, qui estime que la Ville n'a réagi qu'après la présentation de son dossier au tribunal du travail, le 5 décembre dernier. M. Vander Auwera conteste devant la justice son licenciement en 2016. Selon lui, il a été remercié après avoir posé des questions sur le contrat de Michel Leroy, a-t-il expliqué au *Morgen*.

2 Des contrats qui posent question. Nouvelle casserole : lundi, la RTBF a expliqué que les salaires de deux membres du service communication, attachés aux cabinets de la majorité PS-MR, avaient été payés par GIAL. Il s'agit de Fabrice Voogt, ancien journaliste du *Soir*, et d'Aude Vilain. Une manière de procéder qui interpelle Didier Wauters, qui s'est abstenu lors du vote au CA à l'époque : « Ce n'est pas le rôle du GIAL d'engager quelqu'un qui s'occupe de la communication de la Ville. Le lien entre les deux me semblait ténu, pas suffisant. » Chez Ecolo, Zoubida Jellab estime que le MR est mouillé dans cette partie de l'« affaire », puisque des administrateurs libéraux ont entériné la décision.

À nouveau, parole à la défense... Mohamed Ouriaghli a assuré à nos confrères de la télévision publique que cette cellule communication était en charge de créer le nouveau site internet de la commune, géré par GIAL. L'élue écologiste veut en savoir plus sur le travail réellement réalisé par ces deux collaborateurs.

3 Un nouveau scandale en puissance. Si l'opposition à la Ville de Bruxelles (Défi, CDH-CD&V, Ecolo-Groen, N-VA) n'en finit pas de dénoncer les pratiques de GIAL, le MR, partenaire du PS à la Ville, n'opte pas pour la même stratégie. Le premier échevin Alain Courtois a demandé des explications aux socialistes. Après une réunion lundi midi, ce dernier a déclaré : « Pour moi, tout est en ordre ». « Il y a eu

plusieurs analyses juridiques qui n'ont rien montré de répréhensible, puis il y a eu l'audit d'octobre 2017 et l'échevin a tout de suite pris des dispositions », a-t-il développé. Circulez, il n'y a rien à voir.

Pas de quoi refroidir l'opposition, qui a déjà déposé une série de questions pour le conseil communal du lundi 26 février. A la Région bruxelloise aussi, le dossier pourrait rebondir. Alain Maron, député d'opposition Ecolo, a d'ores et déjà déposé une interpellation (adressée au ministre-président Rudi Vervoort, PS) dans laquelle il estime que « la responsabilité de la Région est engagée, dans la mesure où elle est officiellement représentée dans les organes de gestion de GIAL, via deux administrateurs ». Ces deux administrateurs avaient-ils

connaissance du système de rémunération mis en place ? Une question qui attend, comme d'autres, une réponse.

4 Un « système Ville de Bruxelles » ? L'opposition communale réclame un audit global de l'ensemble des structures publiques de la capitale. Chez les verts, Zoubida Jellab va même jusqu'à évoquer un « système Ville de Bruxelles » qui « fonctionne selon ses propres règles et qui semble échapper au contrôle démocratique autant que légal et éthique ». Ecolo dénonce aussi la concurrence (historique) entre la Ville et la Région, qui se manifeste, dans ce dossier, via la concurrence, sur certains dossiers, entre GIAL et le Centre d'informatique de la Région bruxelloise. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

GIAL, C'EST QUOI ?

26 millions de chiffre d'affaires

GIAL est une ASBL de la Ville de Bruxelles qui a été créée en 1993 et qui emploie aujourd'hui 125 personnes. Son chiffre d'affaires s'élève à 26 millions d'euros. GIAL est une association active dans trois domaines : les solutions logicielles sur

mesure, la gestion du matériel informatique et l'assistance téléphonique des utilisateurs. Ce centre informatique s'occupe aussi, pour la commune, du règlement des salaires, des fichiers d'état civil, de l'équipement informatique de 180 bâtiments scolaires ou encore de la coordination de l'ensemble des bibliothèques de la Région bruxelloise. GIAL

fait également office de centrale d'achat : l'ASBL peut faciliter l'acquisition de fournitures ou de services destinés à d'autres pouvoirs adjudicateurs en les associant à ses propres marchés publics. GIAL est dirigée par un conseil d'administration composé de huit personnes (deux viennent de la Région et six de Bruxelles-Ville).

A.-C.B.